Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	1/40

Projet:

Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la Sécurité Sanitaires des Aliments (SSA) de l'Union des Comores

ELABORÉ PAR:

DR. DAMERGI CHOKRI EXPERT INTERNATIONAL SPS/SSA

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	2/40

1. CADRE GENERAL DU PROJET

L'accord sur les mesures sanitaire et phytosanitaire (SPS), porte expressément sur les mesures commerciales prises pour protéger la santé des humains, des animaux et des végétaux. Il englobe de ce fait toutes les mesures de maîtrise de la sécurité sanitaire des aliments (SSA). Ces mesures ont pour but de protéger la santé des humains ou des animaux contre les risques de maladies d'origine alimentaire de source animale ou végétale, ou pour protéger les animaux et les végétaux contre les parasites ou les maladies. L'accord limite l'utilisation des mesures sanitaires (santé humaine et animale) et phytosanitaires (protection des végétaux) injustifiées visant des fins protectionnistes ou en tant qu'obstacle technique au commerce (OTC) international (1).

Tout en reconnaissant aux pays membres le droit de prendre les mesures sanitaires et phytosanitaires nécessaires pour protéger la santé des humains, des animaux et des végétaux sur leur territoire, l'accord SPS les incite à harmoniser ces mesures avec les normes et directives internationales (2). Conformément à cet accord, les normes du Codex sont considérées comme la référence internationale en matière de salubrité et de sécurité sanitaire des aliments (SSA) (3). On présume que les mesures nationales en matière de salubrité alimentaire qui sont fondées sur les normes du Codex sont conformes aux règles de l'OMC (4). Ainsi, les membres de l'OMC sont fortement encouragés à se conformer aux normes du Codex (5). Ils peuvent toutefois utiliser des normes supérieures aux normes internationales s'ils peuvent fournir une justification scientifique ou si la décision est fondée sur une évaluation du risque appropriée (6).

S'il arrive que les mesures nationales dérogeant aux normes reconnues par l'Accord SPS, elles doivent être fondées sur une évaluation des risques, tenir compte des preuves scientifiques disponibles, éviter la discrimination ainsi que les restrictions déguisées au commerce, et être les moins restrictives possible pour le commerce afin d'atteindre le niveau de protection voulu (7).

Le but de l'accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) est de garantir que la réglementation, les normes et les procédures d'essai et d'homologation, nationales ne font pas inutilement obstacle au commerce international. Cet accord régit la réglementation et les normes techniques relatives à l'application de conditions en matière de terminologie, de symboles, d'emballage, de mise en marché et d'étiquetage à des produits ou à des méthodes de production. Cet accord utilise aussi les normes du Codex comme référence internationale, bien qu'il n'y fasse pas précisément allusion.

Il est important de souligner que rien n'oblige les pays à adopter les normes du Codex, même s'ils sont membres de la Commission du Codex Alimentarius ou de l'OMC ou des deux. Toutefois, si un différend survient, l'OMC peut prendre des sanctions commerciales contre un pays qui est incapable de justifier une exigence plus stricte et restrictive pour le commerce que celle prévue au Codex.

Ce projet est mis en place dans le but d'appuyer la démarche d'adhésion de l'Union des Comores à l'OMC, et de favoriser le libre échange des biens et services agricoles. Il doit également contribuer à l'amélioration de la sécurité sanitaire et la salubrité des produits alimentaires au sein de l'Union des Comores. Les principales interventions consistent à fournir l'appui technique et méthodologique aux structures chargées de la réglementation et de la normalisation, des opérations d'inspection, d'analyses en laboratoires, de contrôle et de certification en vue de leur permettre l'application des dispositions prévues par les accords SPS et de garantir la SSA.

Ce projet comporte quatre composantes en relation avec les mesures SPS et la maîtrise de la SSA :

- Composante 1 : Réglementation et normalisation SPS/SSA
- Composante 2 : Inspection aux frontières et certification SPS/SSA
- Composante 3 : Analyses en laboratoires SPS/SSA
- Composante 4 : Contrôle d'hygiène et certification SPS/SSA

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	3/40

2. OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET

Les objectifs généraux du projet sont les suivants :

- 2.1. Renfoncer les capacités de l'Union des Comores (UC) dans les domaines de l'inspection, du contrôle et de certification sanitaire, phytosanitaire en fournissant l'appui nécessaire aux structures chargées de l'application des dispositions prévues par l'accord SPS,
- 2.2. Améliorer la sécurité sanitaire et la salubrité des produits alimentaires échangés avec l'UC.
- 2.3. Appuyer la démarche d'adhésion de l'Union des Comores à l'OMC,
- 2.4. Favoriser le libre échange des biens et services agricoles et agroalimentaires avec l'UC.

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PROJET

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- 3.1. Harmoniser la législation et la normalisation Comorienne relative aux mesures SPS et de SSA sur la base de normes, directives ou recommandations internationales reconnues par l'OMC. Cet objectif pourrait être atteint en apportant une assistance dans le domaine juridique visant à harmoniser la législation et la normalisation Comorienne avec les directives de la Commission du Codex Alimentarius (CCA), la Commission Internationale de Protection des végétaux (CIPV) et de l'Organisation Internationale des Epizooties (OIE).
- 3.2. Renforcer la qualification technique du personnel chargé des missions d'inspection, de contrôle, de certification et d'analyses dans le domaine SPS/SSA aux frontières et à l'intérieur du pays. En particulier le personnel impliqué dans de domaine de l'application des normes sanitaires (humaines), zoo sanitaires (animales) et phytosanitaire (végétales), des services d'inspection, de certification, de contrôles de conformité en douanes, du contrôle d'hygiène (aliments, lieux publics, santé publique, environnement etc.), de contrôle économique, de la répression des fraudes. Cet objectif pourrait être atteint en apportant une assistance technique et des formations spécifiques aux domaines suivants :
- Règles et pratiques d'inspection zoosanitaire, phytosanitaire aux frontières selon les principes applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations alimentaires (CAC/GL 20-1995).
- Bonnes pratiques d'hygiène des denrées alimentaires applicables depuis la production jusqu'à leur consommation selon le code de bonnes pratiques applicables à l'hygiène des différentes denrées alimentaires (CAC/RCP 58-2005)...
- Mise en place et évaluation des systèmes de management selon le référentiel ISO 17020 de la sécurité sanitaire ISO 22000 et HACCP.
- 3.3. Renforcer l'organisation des laboratoires impliqués dans les analyses et les diagnostics de la SSA selon les dispositions prévues par les accords SPS. Cet objectif pourrait être atteint en apportant une assistance technique et des formations spécifiques et dans les domaines suivants :
 - Management qualité des laboratoires selon le référentiel ISO 17025
 - Règles et bonnes pratiques de laboratoire
 - Audit interne des laboratoires selon la norme ISO 19011
- 3.4. Renforcer les moyens des laboratoires d'analyses et des structures chargées de l'inspection SPS/SSA, en établissant leurs besoins spécifiques de réhabilitation des locaux, les équipements et matériels nécessaires au bon fonctionnement. Cette évaluation doit fournir l'ensemble des éléments permettant de lancer les appels d'offres internationaux pour l'achat de matériel, des équipements et pour réaliser les travaux de réhabilitation des locaux nécessaires.
- 3.5. Renforcer la sécurité sanitaire et la salubrité des produits alimentaires de l'Union des Comores, Cet objectif pourrait être atteint à travers l'application d'une réglementation et d'une normalisation adaptées et en organisant des séminaires sur les thèmes suivants :
 - Accord SPS: Normes, directives, recommandations établies par la CCA, CIPV et OIE.
 - Bonnes pratiques d'hygiène dans le secteur alimentaire
 - Management de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	4/40

4. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

Ce projet comporte quatre composantes en relation avec les mesures SPS et la maîtrise de la SSA :

- Composante 1 : Réglementation et normalisation SPS/SSA
- Composante 2 : Inspection aux frontières et certification SPS/SSA
- Composante 3: Analyses en laboratoires SPS/SSA
- Composante 4 : Contrôle d'hygiène et certification SPS/SSA

Les résultats attendus de ce projet sont les suivants :

- 4.1. Etablir une évaluation du cadre réglementaire et normatif en relation avec les mesures SPS et de sécurité sanitaire des aliments de la République de l'Union des Comores. Cette évaluation sera conduite sur la base des normes, directives ou recommandations internationales reconnues par l'OMC. Elle doit dégager les éventuelles insuffisances, lacunes, contradictions et d'établir le niveau d'application de ce cadre dans les trois îles.
- 4.2. Proposition des amendements au niveau du cadre réglementaire et normatif SPS/SSA en tenant compte des recommandations de l'OMC en vue d'actualiser la législation de la République de l'Union des Comores et d'harmoniser son application sur les trois îles.
- 4.3. Rédaction d'un projet de cadre réglementaire et normatif sur les mesures SPS et la sécurité sanitaire des aliments aux Comores.
- 4.4. Rédaction et présentation d'un manuel des procédures permettant de communiquer l'organisation des différentes institutions impliquées dans la mise en place des mesures SPS/SSA et de clarifier les interactions entre elles.
- 4.5. Evaluation technique et opérationnelle des organismes d'inspection, et de certification des animaux sur pieds (AP), des produits d'origine animale terrestres et marins (PA, AP), des produits végétaux (PV), et des produits d'origine végétales (PV, OV).
- 4.6. Evaluation technique et opérationnelle des laboratoires d'analyses et des structures d'appuis aux organismes d'inspection SPS/SSA.
- 4.7. Formation du personnel impliqué dans le domaine de l'application des normes d'inspection zoo sanitaire, phytosanitaire, des services des douanes, du contrôle d'hygiène et de la répression des fraudes à l'application des techniques d'inspection de contrôle et de certification spécifiques aux contrôles SPS/SSA selon les recommandations établies par la Commission du Codex Alimentarius (CCA), la Commission Internationale de Protection des végétaux (CIPV) et de l'Organisation Internationale des Epizooties (OIE).
- 4.8. Formation du personnel des laboratoires des laboratoires impliqués dans les analyses et les diagnostics de SSA selon les dispositions prévues par les accords SPS au management de qualité selon le référentiel ISO 17025, à l'audit interne selon ISO 19011, en traçabilité métrologiques et incertitudes selon les référentiels internationaux.
- 4.9. Fournir l'ensemble des éléments permettant de lancer les appels d'offres internationaux pour l'achat de matériel, équipements et la réhabilitation des locaux.
- 4.10. Initiation de la mise en place de système de management de qualité selon le référentiel ISO 17025, et à l'audit interne selon la norme ISO 19011 des laboratoires impliqués dans les analyses et les diagnostics de SSA selon les dispositions prévues par les accords SPS.
- 4.11. Organiser des séminaires à l'échelle nationale à l'attention des agents opérant dans le secteur agricole et agroalimentaire sur les thèmes suivants :
 - Management de la qualité selon les référentiels internationaux pour l'accréditation des organismes d'inspection et des laboratoires d'analyses.
 - Management de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires selon les référentiels internationaux.
 - Bonnes pratiques d'hygiène dans le secteur alimentaire selon les normes, directives et recommandations établies par la Commission du Codex Alimentarius.

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	5/40

5. ACTIVITES ET COMPOSANTES DU PROJET

Les différentes actions sont en accord avec les 04 composantes du projet :

- Composante 1 : Réglementation et normalisation SPS/SSA
- Composante 2 : Inspection aux frontières et certification SPS/SSA
- Composante 3 : Analyses en laboratoires SPS/SSA
- Composante 4 : Contrôle d'hygiène et certification SPS/SSA

Chaque composante compote trois missions assurées par une équipe multidisciplinaire formée de cinq experts internationaux appuyés par un groupe de trente consultants nationaux impliqués dans de domaine SPS/SSA. Les consultants nationaux seront choisis parmi les représentants officiels des organismes impliqués dans les domaines SPS/SSA dans les trois îles. Ils sont à cet égard, les vis-à-vis directs des experts internationaux. Le groupe de consultants nationaux travaillera en étroite collaboration au sein du comité de pilotage. Ce comité est placé sous la supervision directe du coordinateur du projet. Ce dernier assurera la coordination et la planification des différentes actions prévues dans ce projet. Le coordinateur du projet sera à ce titre l'interlocuteur permanent des experts internationaux et des consultants nationaux. Il est recommandé que l'équipe de pilotage du projet comporte un représentant de chaque composante pour chacune des trois îles. Ainsi l'équipe de comité de pilotage sera composée de 12 consultants nationaux. Un consultant national chef de file sera désigné pour chaque composante par le coordinateur du projet. Les quatre consultants nationaux chefs de file constituent le comité permanent et travailleront sous la responsabilité du coordinateur du projet.

En règle générale, l'ensemble des consultants nationaux doivent participer pleinement et à plein temps à l'ensemble des composantes du projet. Les tâches affectées aux experts internationaux sont les lignes directrices pour la répartition des tâches entre les consultants nationaux. Au sein de chaque composante du projet, la répartition des tâches entre les consultants nationaux sera déterminée selon les besoins par l'expert international 1. En particulier les consultants nationaux doivent être choisis parmi le personnel directement impliqué dans de domaine de la mise en place de la réglementation et de la normalisation SPS/SSA à l'échelle nationale, et de l'application des normes sanitaires (humaines), zoo sanitaires (animales) et phytosanitaire (végétales), des services d'inspection, de certification, de contrôles en douanes, du contrôle de la SSA, des services chargés de la santé publique, de l'hygiène des lieux publics et de l'environnement etc.), de contrôle économique, de la répression des fraude etc.

Composantes du projet	Consultants nationaux	Nombre
1. Réglementation et normalisation	Juristes SPS/SSA	03
2 Increation CDC/CCA	Vétérinaire / santé animale	03
2. Inspection SPS/SSA	Phytosanitaire /Végétale	03
	Pathologies animales	03
	Pathologies végétales	03
3. Analyses en laboratoires SPS/SSA	Microbiologie des aliments	03
	Qualité des produits de rente	03
	Eau et environnement	03
4. Contrôle d'hygiène et certification SPS/SSA	Hygiène, aliments, santé	06
TOTAL		30

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	6/40

5.1. COMPOSANTE 1 : Réglementation et normalisation SPS/SSA

- Objectifs : Evaluation et harmonisation de la législation et de la normalisation Comorienne relative aux mesures SPS et de la sécurité sanitaire des aliments

- Organisation:

Cette action sera assurée en trois missions par l'expert international 1 spécialisé dans les mesures SPS/SSA, en étroite collaboration avec les trois consultants nationaux juristes.

Activités	Consultants nationaux	Expert international
Juristes SPS/SSA	03	01
Total	03	01

Les consultants nationaux juristes sont choisis parmi les représentants officiels des organismes impliqués dans le projet dans les mêmes domaines dans les trois îles. Ils sont à cet égard, les vis-àvis directs de l'expert international. Un consultant national chef de file sera désigné par le coordinateur du projet. La répartition des tâches entre les trois consultants nationaux sera déterminée selon les besoins par l'expert international 1.

Au début et à la fin de chaque mission l'expert international 1 consacrera un jour de travail commun avec le coordinateur du projet et les trois consultants nationaux juristes pour établir le programme de travail avec les organismes qui seront impliqués lors de sa mission. Les taches exactes des consultants nationaux doit être fixée lors des réunions de briefing et de débriefing avec le coordinateur national et l'expert international. Les TDR des consultants nationaux seront à cet égard actualisés au début de chaque mission.

L'expert international 1 : Juriste spécialisé dans les mesures SPS et SSA.

L'expert international 1 doit assurer en étroite collaboration avec les trois consultants nationaux juristes les trois missions suivantes :

5.1.1. Mission 1 : Evaluation du cadre législatif et de la normatif Comorien en relation avec les mesures SPS et de la sécurité sanitaire des aliments

La répartition des tâches entre les trois consultants nationaux sera déterminée selon les besoins par l'expert international 1. En étroite collaboration avec les trois consultants nationaux juristes, l'expert international juriste doit réaliser les tâches suivantes :

- Réaliser une évaluation du cadre réglementaire et normatif de la République de l'Union des Comores (trois îles) relatif à la Sécurité Sanitaire des aliments, et aux mesures SPS. Cette évaluation doit être conduite en se référant aux directives et recommandations établies par la Commission du Codex Alimentarius (CCA), Commission Internationale de Protection des végétaux (CIPV) et de l'Organisation Internationale des Epizooties (OIE). Les trois consultants nationaux doivent participer à ce travail. En particulier ils doivent réaliser un inventaire des normes et de la réglementation actuelle au niveau de **chacune des trois îles**.
- Rédiger un premier rapport de synthèse comportant les résultats du diagnostic. Ce rapport sera présenté pour validation par les structures chargées de la législation SPS et de la sécurité sanitaires des aliments de la République de l'Union des Comores.
 - 1. Le premier rapport doit contenir les éléments suivants :
- Présentation de la structure réglementaire et normative actuelle (inventaire des textes et des normes sur les mesures SPS, sécurité sanitaire des aliments, établir l'état d'avancement des acquis du programme PRPV).
- Identification des points focaux et des autorités compétentes chargées des différentes opérations d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire phytosanitaire (SPS) et de la maîtrise de la SSA. Ce rapport doit comporter des rubriques spécifiques pour : (a) les animaux sur pieds, (b) les produits de la pêche, (c) les aliments et les produits à usage alimentaire, (d) les végétaux et les intrants

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	7/40

agricoles, (e) l'eau. Cette liste doit être validée par le comité de pilotage et servir comme base de travail pour les autres experts.

- Présentation des organismes d'inspections et de certification chargées des mesures SPS et du contrôle de la sécurité sanitaires des aliments (Identification, cadre réglementaire, organigrammes, textes d'applications, autres documents officiels).
- Présentation des laboratoires chargés de l'application des mesures SPS et le contrôle de la sécurité sanitaires des aliments. (Identification, cadre réglementaire, organigrammes, textes d'applications, autres documents officiels).
- Présentation des services de contrôle de la SSA et de d'hygiène (répression des fraudes, locaux publics, commerces, environnement, , etc.) chargés de l'application du contrôle de la sécurité sanitaires des aliments (Identification, cadre réglementaire, organigrammes, textes d'applications, autres documents officiels).
- Analyse critique de la structure réglementaire et normative Comorienne montrant les lacunes, insuffisances, incohérences, contradictions, redondances, faiblesses, éventuels conflits d'intérêts, lourdeurs administratives, obstacles techniques etc.), Niveau d'application des normes et de la réglementation actuelle au niveau de **chacune des trois îles**.
- Recommandations d'améliorations du cadre réglementaire et normatif en vue de l'harmoniser avec les recommandations de l'OMC. Ces recommandations doivent indiquer les orientations des amendements et les choix qui peuvent être donnés : adopter les normes internationales, mise en place de structures nationales de normalisation, de métrologie, d'accréditation et de certification ?.
- Joindre en annexes :
- Listes de l'ensemble des organismes impliqués dans les activités SPS/SSA (Listes 1.1 à 1.3)
- Listes des <u>autorités compétentes</u> et des <u>points focaux</u> SPS/SSA au niveau de <u>chacune des</u> <u>trois îles</u> (Listes 2.1 à 2.3)
- Deux listes seront établies pour chaque île et validées par le comité de pilotage avant le démarrage des autres actions.

Liste 1. Organismes, services, laboratoires... impliqués dans l'application des mesures SPS/SSA

Activités	Inspection aux frontières			Analyses en laboratoires			Contrôle		
	Sanitaire	Phyto S	Aliments	Sanitaire	Phyto S	Aliments	Conformité	Hygiène	Aliments
Organismes									
Responsable									
Adresses									
Mail, tel									
Activités*									
Tutelle									

^{*:} indiquer la nature de l'activité en relation avec la SSA/SSA

Liste 2. Autorité compétente et points focaux des mesures SPS/SSA

Activités	Inspection aux frontières			Analyses en laboratoires			Contrôle		
	Sanitaire	Phyto S	Aliments	Sanitaire	Phyto S	Aliments	Conformité	Hygiène	Aliments
Organismes									
Responsables									
Adresses									
Mail, tel									
Tutelle									

^{* ;} indiquer la nature de l'activité en relation avec la SSA/SPS

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	8/40

5.1.2. Mission 2 : Participation au séminaire sur les mesures SPS et la sécurité sanitaire des aliments

La répartition des tâches entre les trois consultants nationaux sera déterminée selon les besoins par l'expert international 1. L'expert international 1 doit assurer en étroite collaboration avec les trois consultants nationaux juristes les tâches suivantes :

- 1. Présenter une communication dans le séminaire sur les mesures SPS et de maitrise de la Sécurité Sanitaire qui sera organisé à l'attention des agents opérant dans le secteur agricole et agroalimentaire sur les thèmes suivants :
- 1. Introduction sur les accords SPS /OTC
- 2. Résultats de l'évaluation du cadre réglementaire et normatif de l'Union des Comores relatif aux mesures SPS et à la Sécurité Sanitaire des aliments.
- 3. Analyse critique de la structure réglementaire et normative Comorienne montrant les lacunes, insuffisances, incohérences, contradictions, redondances, faiblesses, éventuels conflits d'intérêts, lourdeurs administratives, obstacles techniques, etc.), Niveau d'application des normes et de la réglementation actuelle au niveau de **chacune des trois îles**.
- 4. Recommandations d'amélioration du cadre réglementaire et normatif en vue de l'harmoniser avec les recommandations de l'OMC :
- Indiquer les choix qui peuvent être effectués (établir des scenarii)
- Donner les orientations des lignes directrices des amendements,
- Montrer les modalités d'intégration des normes internationales.
- Valider les résultats de la mission 1.
- 5. Communication des listes de <u>l'ensemble des organismes impliqués</u> dans les activités SPS/SSA autorités compétentes et <u>points focaux</u> au niveau de <u>chacune des trois îles</u> (validée par le comité de pilotage).

5.1.3. Mission 3 : Harmonisation de la législation et de la normalisation Comorienne relative aux mesures SPS/SSA

La répartition des tâches entre les trois consultants nationaux sera déterminée selon les besoins par l'expert international 1.

Après approbation des choix et des lignes directrices des amendements présentés lors de la première mission, **l'expert international juriste** doit réaliser, lors de sa troisième mission, les tâches suivantes :

- Proposer et rédiger les textes du projet d'amendements permettant d'harmoniser la législation et de la normalisation de la République de l'Union des Comores, sur la base des normes, directives ou recommandations internationales reconnues par l'OMC relatives aux mesures SPS et à la sécurité sanitaire des aliments.
- Rédiger un manuel des procédures permettant de décrire et d'organiser les interactions entre les différents organismes impliqués dans la mise en place des mesures SPS et de la sécurité sanitaires des aliments.
- Rédaction d'un projet de cadre réglementaire (lois et textes d'application) sur la sécurité sanitaire des aliments aux Comores.
- Rédiger un deuxième rapport comportant les textes du projet d'amendements et le manuel des procédures. Ce rapport doit être validé par le comité de pilotage. Cette approbation nécessitée la prise en compte de l'avis des structures chargées de la législation et de la normalisation de la République de l'Union des Comores (représentées au niveau du comité de pilotage).
- A la fin de sa deuxième mission l'expert international 1 doit animer une séance de présentation en vue de diffuser et communiquer les informations suivantes :
- Le contenu du manuel des procédures et les documents permettant l'organisation des différentes institutions impliquées dans la mise en place des mesures SPS et de la sécurité sanitaires des aliments, d'une part, et de clarifier leurs rôles et les interactions entre-elles, d'autre part

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	9/40

- Les listes des organismes impliqués dans l'application des mesures SPS et de la sécurité sanitaire des aliments <u>dans chaque île</u>, et les coordonnées des points focaux <u>dans chaque île</u>.
- Les références des textes réglementaires actualisés en accord avec la législation internationale

Le deuxième rapport comportera les éléments suivants :

- Contenu des textes de la nouvelle législation sur les mesures SPS et de la sécurité sanitaire des aliments en accord avec la législation internationale (actualisée et harmonisée entre les trois îles)
- Identification des autorités compétentes chargés de l'application des mesures SPS et de la sécurité sanitaire des aliments en fournissant les listes officielles des organismes d'inspection et des laboratoires associés chargés de l'application des mesures SPS et de la sécurité sanitaire des aliments (ces listes doivent être validées avant l'arrivée des autres experts).
- Définir les modalités de fonctionnement des organismes d'inspections et des laboratoires associés chargées des mesures SPS et de la sécurité sanitaire des aliments (Textes d'applications montrant le statut, les organigrammes, financement des activités, attributions).
- Liste des procédures permettant de décrire les différentes étapes et d'organiser les interactions entre les différents organismes impliqués dans la mise en place des mesures SPS (transparence).
- Recommandations : Actions à mettre en place en vue d'assurer la mise en application de la nouvelle réglementation et la poursuite la veille réglementaire et normative.

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	10/40

5.2. COMPOSANTE 2 : Inspection et certification SPS/SSA aux frontières

- Objectifs : Renforcement des capacités des organismes d'inspection dans le domaine SPS aux frontières et à l'intérieur du pays.

- Organisation:

Cette action compote deux activités en relation avec les domaines de l'inspection vétérinaire de la santé animale, d'une pat, et végétale ou phytosanitaire, d'autre part. Elle sera assurée en six missions par deux experts internationaux spécialisés dans le domaine de l'inspection et certification

Activités	Consultants nationaux	Experts internationaux
2.1. Inspection vétérinaire en santé animale	03	01
2.2. Inspection végétale et phytosanitaire	03	01
Total	06	02

SPS des produits destinés à l'usage agricole et alimentaire, en étroite collaboration avec les six consultants nationaux directement impliqués dans ces activités. La répartition des tâches entre les six consultants nationaux sera déterminée selon les besoins par les experts internationaux 2 et 3. Les consultants nationaux sont choisis parmi les représentants officiels des organismes impliqués dans le projet dans les domaines de l'inspection et la certification SPS dans les trois îles. Ils sont à cet égard, les vis-à-vis directs des experts internationaux. Un consultant chef de file sera nommé par le coordinateur du projet dans chaque composante.

Au début et à la fin de chaque mission chaque expert international consacrera un jour de travail en commun avec le coordinateur du projet et les trois consultants nationaux en inspection de même spécialité pour établir le programme de travail avec les organismes qui seront impliqués lors de sa mission. Les taches exactes des consultants nationaux doit être fixée lors des réunions de briefing et de débriefing avec le coordinateur national et l'expert international. Les TDR des consultants nationaux seront à cet égard actualisés au début de chaque mission.

5.2.1. L'expert international 2 : Expert en inspection et certification SPS spécialisé dans l'inspection des animaux sur pieds (AP), des produits d'origine animale (POA) et des produits destinés à l'élevage (PE).

Le champ d'action de l'expert international 2 est limité aux animaux sur pieds, des produits alimentaires d'origine animale terrestres et marins (AP, POA), et des produits destinés à l'élevage (PE). Les consultants nationaux sont les représentants officiels des organismes impliqués dans les domaines de l'inspection et la certification SPS dans les trois îles. Un expert chef de file de la spécialité sera désigné par le comité de pilotage. L'expert 2 consacrera un jour de travail commun avec le consultants national chef de file de même spécialité pour établir le programme de visite des organismes chargés de l'application des mesures SPS, et qui seront impliqués dans chaque action.

Cet expert interviendra dans les locaux de l'autorité compétente chargée des différentes opérations d'inspection, de contrôle et de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) au niveau de l'union et de chacune des trois îles des Comores.

En étroite collaboration avec les trois consultants nationaux, l'expert international 2 doit assurer les trois missions suivantes :

5.2.1.1. Mission 1 : Participation au séminaire sur la sécurité sanitaire et Evaluation technique et opérationnelle des organismes d'inspection, et de certification des AP, POA, PE au niveau de la République de l'Union des Comores.

La répartition des tâches entre les trois consultants nationaux sera déterminée selon les besoins par l'expert international 2. En étroite collaboration avec les trois consultants nationaux, l'expert international doit réaliser les tâches suivantes :

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	11/40

- **1. Présenter une communication dans le séminaire Sécurité Sanitaire** qui sera organisé à l'attention des agents opérant dans le secteur agricole et agroalimentaire sur les thèmes suivants :
- Accord SPS: Normes, directives, recommandations établies par la CCA, et l'OIE les animaux sur pieds, des produits alimentaires d'origine animale terrestres et marins (AP, POA), et des produits destinés à l'élevage (PE).
- Les dangers liés à l'importation et à l'exportation des PA, POA et PE
- Les mesures de maîtrise de dangers liés aux PA, POA et PE
- Rôle des organismes d'inspection des PA, POA et PE

2. Evaluation technique et opérationnelle des organismes d'inspection, et de certification des AP, POA, PE au niveau de la République de l'Union des Comores.

Cette évaluation sera conduite en se referant aux mesures SPS, les directives et recommandations établies par la Commission du Codex Alimentarius (CCA), Commission Internationale de Protection des végétaux (CIPV) et de l'Organisation Internationale des Epizooties (OIE). Il est recommandé que l'évaluation des organismes d'inspection soit réalisée en se referant aux exigences de la norme ISO 17020. Pour chaque organisme évalué; l'expert 2 consacrera une journée pour l'évaluation sur terrain et une journée pour la rédaction du rapport. Un rapport sera soumis à la fin de cette évaluation.

Le premier rapport doit contenir les éléments suivants :

- Présentation des organismes évalués au niveau de l'union et de chacune des trois îles
- Description des ressources disponibles (humaines, matérielles et conditions financières)
- Procédures et méthodes utilisées (références des méthodes et documents supports)
- Relation avec les services de quarantaine
- Relation avec les laboratoires d'analyse et de dépistage chargés de l'application des mesures SPS.
- Analyse critique de la situation actuelle des organismes évalués (organisation générale des services, qualification du personnel, moyens, méthodes, documents, communication, veille sanitaire, efficacité). Cette analyse doit dégager les écarts constatés : (lacunes, insuffisances, incohérences, contradictions, redondances, faiblesses, éventuels conflits d'intérêts et lourdeurs administratives, contraintes techniques, financières, etc.),
- Une évaluation de la compétence du personnel d'inspection en regard aux exigences des normes utilisées et des critères d'habilitation exigés.
- Recommandations permettant de lever les écarts constatés et d'harmoniser les services avec les recommandations de l'OMC.

En annexe du premier rapport l'expert doit joindre les documents suivants :

- Un plan d'action établi avec les responsables des services en indiquant les responsables des différentes actions, les délais, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour assurer la qualité des prestations fournies par les organismes d'inspection et de certification.
- Un programme de formation complémentaire permettant d'habiliter le personnel aux tâches qui leurs sont confiées.
- Une liste du matériel complémentaire à acquérir avec des devis estimatifs des prix
- Une liste du matériel à étalonner avec des devis estimatifs des coûts
- La liste des travaux à réaliser pour réhabiliter les locaux avec des devis estimatifs des coûts.
- Liste documents et normes à commander avec devis estimatifs des coûts

5.2.1.2. Mission 2 : Formation spécifique des agents d'inspection SPS/SSA aux frontières et assistance technique aux organismes d'inspection, et de certification des AP, POA, PE au niveau de la République de l'Union des Comores.

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	12/40

La répartition des tâches entre les trois consultants nationaux sera déterminée selon les besoins par l'expert international 2. En étroite collaboration avec les trois consultants nationaux, l'expert international doit réaliser les tâches suivantes :

1. Assurer une formation spécifique dans le domaine de l'inspection et de la certification SPS sur les AP, POA, PE.

La session de formation doit traiter les points suivants :

- Règles et pratiques d'inspection sanitaire aux frontières selon les principes applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations des animaux sur pieds, des produits destinés à l'élevage, des produits alimentaire d'origine animale (marins et terrestres).
- Règles et bonnes pratiques d'hygiène des denrées alimentaires applicables depuis la production jusqu'à leur consommation selon les codes de bonnes pratiques applicables à l'hygiène des différentes denrées alimentaires animales (marines et terrestres), selon leur mode de préparation et de conditionnement (crues et transformées).
- Techniques de prélèvement et d'échantillonnage applicables aux AP, POA, PE
- Dangers liés à l'importation et à l'exportation de matériel animal, des denrées alimentaires d'origine animales, d'intrants d'élevage.
- Dangers liés à l'utilisation des produits de traitements sanitaires
- Méthodes de contrôle applicables aux AP, POA, PE
- Conditions de transport des animaux sur pieds, des PA et de stockage OA
- Rédaction des documents d'identification et de traçabilité
- Lecture d'un certificat sanitaire
- La veille sanitaire, veille normative et réglementaire
- Les maladies de quarantaine, les mesures à prendre dans les différentes situations.

L'expert International 2 est tenu à transmettre avant le démarrage de la formation, le programme, les supports pédagogiques, avec une liste des fournitures nécessaires au bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation l'expert est tenu de remettre des attestations de formation aux participants.

- 2. Assistance technique des organismes d'inspection, et de certification des AP, POA, PE
- Initier la mise en place des documents d'organisation, en particulier les procédures d'inspection et de certification des différents produits inspectées (AP, POA, PE), les rapports d'inspection et les certificats à établir pour les produits inspectés, les documents permettant d'assurer la traçabilité des enregistrements.

5.2.1.3. Mission 3 : Assistance technique aux organismes d'inspection et de certification des AP, POA, PE

Les consultants nationaux sont également les représentants officiels des organismes d'inspection impliqués dans le projet. Ils sont à cet égard chargés de la rédaction des documents du SMQ, de sa mise en place, son application, et qui font l'objet de cette mission et de l'évaluation finale. La répartition des tâches entre les trois consultants nationaux sera déterminée selon les besoins par l'expert international 2.

En étroite collaboration avec les trois consultants nationaux, l'expert international doit réaliser les tâches suivantes :

Cette intervention doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

1. Mettre en place les documents d'organisation, en particulier les procédures d'inspection et de certification des différents produits inspectées (AP, POA, PE), les rapports d'inspection et les

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	13/40

certificats à établir pour les produits inspectés, les documents permettant d'assurer la traçabilité des enregistrements.

2. Evaluation finale des organismes d'inspection, et de certification des AP, POA, PE selon les recommandations de l'OIE et du codex alimentarius.

A l'issue de cette phase l'expert 2 rédigera un rapport de fin de mission.

Le deuxième rapport doit contenir les éléments suivants :

- Présentation des organismes évalués au niveau de l'union et de chacune des trois îles
- Présentation des laboratoires chargés de l'application des mesures SPS.
- Procédures et méthodes d'inspection mises en place suite à l'intervention de l'expert (références des méthodes et documents supports)
- Résultats de l'évaluation finale des organismes d'inspection, et de certification selon les recommandations de l'OIE et du codex alimentarius
- Recommandations permettant de lever les écarts constatés et d'harmoniser les services avec les recommandations de l'OMC.

5.2.2. L'expert international 3 : Expert en inspection et certification SPS spécialisé des produits végétaux (PV), des produits d'origine végétale (POV) et phytosanitaires (PS)

Le champ d'action de l'expert international 3 est limité aux produits végétaux (PV), des produits d'origine végétale (POV) et phytosanitaires (PS). Les consultants nationaux sont les représentants officiels des organismes impliqués dans les domaines de l'inspection et la certification SPS dans les trois îles. Un consultant national chef de fil de la spécialité sera désigné par le comité de pilotage. L'expert 3 consacrera un jour de travail commun avec le consultant national chef de file de même spécialité pour établir le programme de visite des organismes chargés de l'application des mesures SPS, et qui seront impliqués dans chaque action.

Cet expert interviendra dans les locaux de l'autorité compétente chargée des différentes opérations d'inspection, de contrôle et de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) au niveau de l'union et de chacune des trois îles des Comores.

En étroite collaboration avec les trois consultants nationaux, l'expert international 2 doit assurer les trois missions suivantes :

5.2.2.1. Mission 1 : Participation au séminaire sur la sécurité sanitaire et Evaluation technique et opérationnelle des organismes d'inspection, et de certification des PV, POV et PS au niveau de la République de l'Union des Comores.

La répartition des tâches entre les trois consultants nationaux sera déterminée selon les besoins par l'expert international 3. En étroite collaboration avec les trois consultants nationaux, l'expert international doit réaliser les tâches suivantes :

- 1. Présenter une communication dans le séminaire sur les mesures SPS et la maîtrise de la Sécurité Sanitaire qui sera organisé à l'attention des agents opérant dans le secteur agricole et agroalimentaire sur les thèmes suivants :
- Accord SPS: Normes, directives, recommandations établies par la CCA, et la CIPV sur les produits végétaux et des produits d'origine végétales et des produits phytosanitaires destinés à l'agriculture (PV. POV et PS).
- Les dangers liés à l'importation et à l'exportation des PV, POV et PS
- Les mesures de maîtrise de dangers liés aux PV, POV et PS
- Rôles des organismes d'inspection des PV, POV et PS.
- 2. Evaluation technique et opérationnelle des organismes d'inspection, et de certification des PV, OV, PS de la République de l'Union des Comores. Cette évaluation sera conduite en se referant aux mesures SPS, les directives et recommandations établies par la Commission du Codex

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	14/40

Alimentarius (CCA), Commission Internationale de Protection des végétaux (CIPV) et de l'Organisation Internationale des Epizooties (OIE). Il est recommandé que l'évaluation des organismes d'inspection soit réalisée en se referant aux exigences de la norme ISO 17020. Pour chaque organisme évalué; l'expert 3 consacrera deux jours pour l'évaluation sur terrain et un jour pour la rédaction du rapport. Un rapport d'évaluation sera soumis à la fin de cette évaluation.

Le premier rapport doit contenir les éléments suivants :

- Présentation des organismes évalués au niveau de l'union et de chacune des trois îles
- Relation avec les services de quarantaine
- Relation avec les laboratoires d'analyse et de veille chargés de l'application des mesures SPS.
- Description des ressources disponibles (humaines, matérielles et conditions financières)
- Procédures et méthodes utilisées (références des méthodes et documents supports)
- Evaluation de compétence du personnel en regard aux exigences des normes utilisées et les critères d'habilitation exigés.
- Analyse critique de la situation actuelle des organismes évalués (organisation générale des services, qualification du personnel, moyens, méthodes, documents, communication, veille sanitaire, veille normative et réglementaire, mesure de l'efficacité). Cette analyse doit également dégager les écarts : lacunes, insuffisances, incohérences, contradictions, redondances, faiblesses, éventuels conflits d'intérêts et lourdeurs administratives, etc.),
- Recommandations permettant de lever les écarts constatés et d'harmoniser les services avec les recommandations de l'OMC.

En annexe du premier rapport l'expert doit joindre les documents suivants :

- Un plan d'action établi avec les responsables des services en indiquant les responsables des différentes actions, les délais, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour assurer la qualité des prestations fournies par les organismes d'inspection et de certification.
- Un programme de formation complémentaire permettant d'habiliter le personnel aux tâches qui leurs sont confiées.
- Une liste du matériel complémentaire à acquérir avec des devis estimatifs des prix
- Une liste du matériel à étalonner avec des devis estimatifs des coûts
- La liste des travaux à réaliser pour réhabiliter les locaux avec des devis estimatifs des coûts.
- Liste documents et normes à commander avec devis estimatifs des coûts

5.2.2.2. Mission 2 : Formation spécifique des agents d'inspection SPS/SSA aux frontières et assistance technique aux organismes d'inspection, et de certification des PV, POV et PS

La répartition des tâches entre les trois consultants nationaux sera déterminée selon les besoins par l'expert international 2. En étroite collaboration avec les trois consultants nationaux, l'expert international doit réaliser les tâches suivantes :

1. Assurer une formation spécifique dans le domaine de l'inspection et de la certification SPS sur les PV, POV, PS.

La session de formation doit traiter les points suivants:

- Règles et pratiques d'inspection phytosanitaire aux frontières selon les principes applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations des produits végétaux destinés à l'usage agricole et/ou alimentaire (PV, POV et PS)
- Règles et bonnes pratiques d'hygiène des denrées alimentaires applicables depuis la production jusqu'à leur consommation selon les codes de bonnes pratiques applicables à l'hygiène des différentes denrées alimentaires (végétales, crues et transformées).
- Techniques de prélèvement et d'échantillonnage applicables aux des PV, POV et PS

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	15/40

- Dangers liés à l'importation et à l'exportation de matériel végétal et des produits PS
- Dangers liés à l'utilisation des produits de traitements Phytosanitaires
- Méthodes de contrôle applicables aux PV, POV et PS
- Conditions de transport, de stockage des PV, POV et PS
- Rédaction et lecture des documents d'identification et de traçabilité
- Lecture d'un certificat phytosanitaire
- La veille phytosanitaire (Rappel des acquis du programme PRPV) veille normative et réglementaire
- Les maladies de guarantaine, les mesures à prendre dans les différentes situations

L'expert International 3 est tenu à transmettre avant le démarrage de la formation, le programme, les supports pédagogiques, avec une liste des fournitures nécessaires au bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation l'expert est tenu de remettre des attestations de formation aux participants.

- 2. Assistance technique des organismes d'inspection, et de certification des AP, POA, PE
- Initier la mise en place des documents d'organisation, en particulier les procédures d'inspection et de certification des différents produits inspectées (AP, POA, PE), les rapports d'inspection et les certificats à établir pour les produits inspectés, les documents permettant d'assurer la traçabilité des enregistrements.

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	16/40

5.2.2.3. Mission 3 : Assistance technique aux organismes d'inspection et de certification des **PV, POV et PS** en vue de les aider à mettre en place les documents d'organisation selon les recommandations la norme ISO 17020 et de la Commission Internationale de Protection des végétaux (CIPV), et d'établir une évaluation finale de ces organismes.

Les consultants nationaux sont également les représentants officiels des organismes d'inspection impliqués dans le projet. Ils sont à cet égard chargés de la rédaction des documents du SMQ, de sa mise en place, son application, et qui font l'objet de cette mission et de l'évaluation finale. La répartition des tâches entre les trois consultants nationaux sera déterminée selon les besoins par l'expert international 3.

En étroite collaboration avec les trois consultants nationaux, l'expert international doit réaliser les tâches suivantes :

Cette intervention doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- 1. Mettre en place les documents d'organisation, en particulier procédures d'inspection et de certification des différents produits inspectées PV, POV et PS, les rapports d'inspection et les certificats à établir pour les produits inspectés, les documents permettant d'assurer la traçabilité des enregistrements.
- 2. Evaluation finale des organismes d'inspection, et de certification selon les recommandations de la Commission Internationale de Protection des végétaux (CIPV).

A l'issue de cette phase l'expert 3 rédigera un rapport de fin de mission.

Le deuxième rapport doit contenir les éléments suivants :

- Présentation des organismes évalués au niveau de l'union et de chacune des trois îles
- Présentation des laboratoires chargés de l'application des mesures SPS.
- Procédures et méthodes mises en place suite à l'intervention de l'expert (références des méthodes et documents supports)
- Résultats de l'évaluation finale des organismes d'inspection, et de certification selon les recommandations de la CIPV et du codex alimentarius
- Recommandations permettant de lever les écarts constatés et d'harmoniser les services avec les recommandations de l'OMC.

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	17/40

5.3. Composante 3: Analyses en laboratoires SPS/SSA

- Objectifs : Organisation des laboratoires chargés de l'application des mesures SPS/SSA, et mise en place de la documentation conformément à l'ISO 17025

- Organisation

Cette action sera assurée en trois missions par un expert international 4 spécialisé dans le domaine de l'évaluation des laboratoires d'analyses des produits destinés à l'usage agricole et alimentaire, en étroite collaboration avec les 15 consultants nationaux.

Activités	Consultants nationaux	Expert international
Analyse des pathologies animales	03	01
Analyse des pathologies végétales	03	
Analyse des aliments	03	
Analyses des produits de rente	03	
Analyses de l'eau et de l'environnement	03	
Total	15	01

Les consultants nationaux sont les représentants officiels des laboratoires d'analyses et des organismes de contrôle impliqués dans les domaines de SPS/SSA dans les trois îles. Un expert chef de file de la spécialité sera désigné par le comité de pilotage.

Le champ d'action de l'expert international 4 est limité aux laboratoires d'analyses. L'expert international 4 interviendra dans les locaux des laboratoires d'analyse, de contrôle et de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) au niveau de l'union et de chacune des trois îles des Comores.

Au début et à la fin de chaque mission l'expert international 4 consacrera un jour de travail commun avec le coordinateur du projet et les trois consultants nationaux pour établir le programme de travail avec les laboratoires qui seront impliqués lors de sa mission. Les taches exactes des consultants nationaux doit être fixée lors des réunions de briefing et de débriefing avec le coordinateur national et l'expert international. Les TDR des consultants nationaux seront à cet égard actualisés au début de chaque mission.

A titre indicatif les consultants nationaux doivent être choisis parmi les responsables des laboratoires impliqués dans les activités suivantes :

En étroite collaboration avec les quinze consultants nationaux, l'expert international 4 doit assurer les trois missions suivantes :

L'expert international 4 : Evaluateur de laboratoires d'analyses conformément à l'ISO 17025

L'expert international 4 consacrera un jour de travail commun avec le consultant national chef de file pour établir le programme de visite des laboratoires chargés de l'application des mesures SPS et de SSA, et qui seront impliqués dans cette action, tout en se référant à la liste indiquée par l'expert 1 juriste. L'expert international 4 doit assurer les trois missions suivantes :

5.3.1. Mission 1 : Participation au séminaire sur la sécurité sanitaire et Evaluation des laboratoires faisant partie du système de contrôle SPS/SSA

Dans le cadre de sa première mission, l'expert international 4 doit assurer les tâches suivantes :

- 1. Présenter une communication dans le séminaire sur les mesures SPS et la maîtrise de la sécurité sanitaire qui sera organisé à l'attention des agents opérant dans le secteur agricole et agroalimentaire sur les thèmes suivants :
- Rôle des laboratoires d'analyses des produits alimentaires dans la SSA/SPS
- Accréditation des laboratoires (Avantages, organismes d'accréditation, mécanismes,)
- Les exigences du référentiel d'accréditation des laboratoires ISO 17025.

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	18/40

2. Etablir une évaluation conformément au référentiel ISO 17025 des laboratoires d'analyse et de diagnostic chargés de l'application des mesures SPS/SSA. Pour chaque laboratoire, l'expert international 4 consacrera deux jours pour l'évaluation sur terrain et un jour pour la rédaction du rapport. La répartition des tâches entre les consultants nationaux sera déterminée selon les besoins par l'expert international 4. Le résultat de cette évaluation doit être présenté aux responsables des laboratoires pour validation. Un rapport d'évaluation sera établi pour chaque laboratoire, en étroite collaboration avec les consultants nationaux.

Le premier rapport doit contenir les éléments suivants :

- Présentation des laboratoires évalués (Cadre réglementaire, textes d'applications, statut, organisation, structure, organigramme, localisation, activités).
- Identification des relations avec les autorités compétentes chargées des opérations d'inspection, de contrôle et de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la SSA.
- Inventaire des méthodes d'analyse et de diagnostic utilisés par les différents laboratoires
- Résultats de l'évaluation en relation avec l'ensemble des exigences de la norme ISO 17025.
- Une évaluation de la compétence du personnel en regard aux exigences des normes utilisées et définir les critères d'habilitation des techniciens
- Recommandations permettant de mettre en conformité les laboratoires avec les exigences de la norme ISO 17025. Cette partie comprendra les éléments suivants :
- Un plan d'action établi avec les responsables des laboratoires en indiquant les responsables des différentes actions, les délais, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour assurer la qualité des résultats et prestations fournies par les laboratoires.
- L'expert doit valider les besoins exprimés par chaque laboratoire et joindre en annexes les documents suivants :
- Un programme de formation complémentaire permettant d'habiliter le personnel aux tâches qui leurs sont confiées.
- Une liste du matériel complémentaire à acquérir avec des devis estimatifs des prix
- Une liste du matériel à étalonner avec des devis estimatifs des coûts
- La liste des travaux à réaliser pour réhabiliter les locaux avec des devis estimatifs des coûts.
- Liste documents et normes à commander avec devis estimatifs des coûts.

5.3.2. Mission 2 : Formation sur le volet qualité

Lors de sa deuxième mission, l'expert International 4 doit assurer deux sessions de formation : la première session portera sur l'approche qualité selon la norme ISO 17025, et la deuxième session sur les modalités de conduite d'audit interne des laboratoires d'analyse selon la norme ISO 19011. Ces deux sessions de formation sont dédiées au personnel des laboratoires faisant partie du système de contrôle SPS (selon la liste indiquée par l'expert international 1 juriste).

La première session de formation doit inclure une partie théorique sur la connaissance de la norme ISO 17025 et une partie pratique sur la rédaction des procédures spécifiques au volet qualité, notamment :

- Le manuel qualité et procédures / politique et objectifs qualité,
- La maîtrise documentaire,
- La revue des demandes, appels d'offre et contrats,
- Les services à la clientèle et réclamations.
- La sous-traitance des essais et des étalonnages,
- Les achats.
- La maîtrise des enregistrements,
- Les actions correctives et préventives,
- Les audits internes.
- La revue de direction

La deuxième session de formation doit inclure une partie théorique sur la connaissance de la norme ISO 19011 et une partie pratique sur la mise en application des situations d'audit.

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	19/40

L'expert International 4 est tenu à transmettre avant le démarrage de la formation, le programme, les supports pédagogiques, avec une liste des fournitures nécessaires au bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation l'expert est tenu de remettre des attestations de formation aux participants. Cette formation est exclusivement dédiée au personnel des laboratoires faisant partie du contrôle SPS/SSA (selon la liste indiquée par l'expert international 1 juriste).

5.3.3. Mission 3 : Assistance technique et évaluation finale des laboratoires d'analyses faisant partie du système de contrôle SPS/SSA (selon la liste indiquée par l'expert international 1 juriste).

Cette intervention doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Compléter la mise en place les documents d'organisation selon les recommandations de la norme ISO 17025, et les documents permettant d'assurer la tracabilité des enregistrements.
- Evaluation finale des laboratoires d'analyses faisant partie du système de contrôle SPS/SSA A l'issue de cette phase l'expert 3 rédigera un rapport de fin de mission.

Le deuxième rapport doit contenir les éléments suivants :

- Présentation des laboratoires évalués
- Procédures et méthodes mises en place suite à l'intervention de l'expert (références des méthodes et documents supports)
- Résultats de l'évaluation finale des laboratoires faisant partie du système de contrôle SPS/SSA
- Recommandations :

Plan d'action pour la mise en conformité des laboratoires aux exigences de la norme ISO 17025

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	20/40

5.4. Composante 4 : Contrôle d'hygiène, de certification de sécurité sanitaire des aliments

- Objectifs : Organisation des services de contrôles d'hygiène, et de certification de la sécurité sanitaires des aliments chargés de l'application des mesures SPS/SSA.

- Organisation:

Cette action sera assurée en trois missions par l'expert international 5 en étroite collaboration avec les 6 consultants nationaux impliqués dans le domaine de l'évaluation de la salubrité des aliments, les diagnostics hygiène des établissements publics, la répression des fraudes, la surveillance des maladies d'origine alimentaire et la santé du consommateur. Les consultants nationaux sont les représentants officiels des services de contrôle impliqués dans les domaines de la SSA et de la santé publique dans les trois îles. Un expert chef de file de la spécialité sera désigné par le comité de pilotage.

Le champ d'action de l'expert international 5 est limité aux services de contrôle de la salubrité des aliments, l'hygiène des établissements publics, et de la santé humaine. L'expert international 5 interviendra dans les locaux des services spécialisés dans le contrôle de l'hygiène et de SSA au niveau de l'union et de chacune des trois îles des Comores.

Au début et à la fin de chaque mission l'expert international 5 consacrera un jour de travail commun avec le coordinateur du projet et les six consultants nationaux pour établir le programme de travail avec services seront impliqués. Les taches exactes des consultants nationaux doit être fixée lors des réunions de briefing et de débriefing avec le coordinateur national et l'expert international. Les TDR des consultants nationaux seront à cet égard actualisés au début de chaque mission.

En étroite collaboration avec les six consultants nationaux, l'expert international 5 doit assurer les trois missions suivantes :

L'expert international 5 : Evaluateur de l'hygiène, de sécurité sanitaires des aliments

L'expert international 5 consacrera un jour de travail commun avec le consultant national chef de file pour établir le programme de visites aux services chargés de l'application des mesures SPS et de SSA, et qui seront impliqués dans cette action, tout en se référant à la liste indiquée par l'expert 1 juriste.

L'expert international 5 doit assurer les trois missions suivantes :

5.3.1. Mission 1 : Participation au séminaire sur la sécurité sanitaire, diagnostic hygiène et évaluation du système de contrôle d'hygiène, la sécurité sanitaires des aliments et la santé du consommateur

Dans le cadre de sa première mission, l'expert international 5 doit assurer les tâches suivantes :

- 1. Présenter une communication dans le séminaire sur les mesures SPS/SSA qui sera organisé à l'attention des agents opérant dans le secteur agricole et agroalimentaire sur les thèmes suivants :
- Management des systèmes qualité et de la sécurité sanitaires des aliments selon les référentiels internationaux : principales normes, directives et recommandations établies en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires par la Commission du Codex Alimentarius, et les principaux référentiels de management de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires (HACCP, ISO 22000).
- Dangers liés à la production, manutention et transformation des produits alimentaires
- Maîtrise des dangers par l'application des Bonnes Pratiques d'Hygiène dans le secteur alimentaire
- Rôle des services de contrôle de l'hygiène et de la salubrité des aliments, santé du consommateur.
- 2. Etablir un diagnostic hygiène et de SSA conformément au référentiel HACCP de quelques établissements publics et/ou privés parmi les unités agroindustrielles, restaurants, hôtels, unités de stockage ou de conditionnement des aliments (de différentes origines), points de ventes sur les trois

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	21/40

îles. Ces opérations doivent être placées sous la responsabilité des agents officiels afin d'évaluer leurs conditions de travail et les moyens dont ils disposent. Le choix des établissements (publics et privés) à évaluer et le diagnostic seront réalisés en présence de l'expert international en commun accord avec le coordinateur national et les consultants nationaux chargés de l'application des mesures SPS/SSA. La répartition des tâches entre les consultants nationaux sera déterminée selon les besoins par l'expert international 5. Il est recommandé que ce diagnostic puisse être accompagné par des prélèvements d'échantillons et transferts vers les laboratoires d'analyses. La nature des analyses à effectuer sera déterminée par l'expert international en commun accord avec les consultants nationaux, qui doivent assurer la coordination avec les laboratoires d'analyses. Les bulletins d'analyses seront annexés aux rapports et interprétés. Le résultat de cette évaluation doit être présenté aux responsables des établissements évalués pour validation. Un rapport d'évaluation sera établi pour chaque établissement. Ce diagnostic permettra d'évaluer en même temps l'efficacité des services chargés du contrôle d'hygiène, la sécurité sanitaires des aliments et de la santé du consommateur

Pour chaque établissement évalué l'expert international 5 consacrera une demi journée pour l'évaluation sur terrain et un jour pour la rédaction du rapport. La répartition des tâches entre les consultants nationaux sera déterminée selon les besoins par l'expert international 5. Ces rapports doivent être rédigés en étroite collaboration avec les six consultants nationaux.

Le premier rapport doit contenir deux parties suivantes :

Première partie : Diagnostic hygiène et sécurité sanitaires des aliments

- Cadre et objectifs de l'évaluation.
- Présentation des établissements évalués (statut, organisation, structure, organigramme, localisation, activités, effectifs, budget).
- Résultats du diagnostic hygiène en tenant compte des exigences du système HACCP.
- Prélèvements effectués, résultats obtenus et interprétations.
- Recommandations permettant de mettre en conformité les établissements évalués avec les exigences HACCP et les normes d'hygiène.

Deuxième partie : Evaluation du système de contrôle de l'hygiène, la salubrité des aliments et la santé du consommateur

- Cadre et objectifs de l'évaluation
- Présentation des services de contrôle SPS/SSA évalués (Cadre réglementaire, textes d'applications, statut, organisation, structure, organigramme, localisation, activités).
- Résultats de l'évaluation : compétence du personnel, moyens disponibles, méthodes utilisées, efficacité des interventions, qualité des résultats, documents supports utilisés...

Recommandations permettant de renforcer les capacités des organismes de contrôle évalués Cette partie comprendra les éléments suivants :

- Un plan d'actions correctives est établi avec les consultants nationaux en indiquant les responsables des différentes actions, les délais, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour assurer la salubrité des aliments et la sécurité du consommateur.
- Joindre en annexes les documents suivants :
- Un programme de formation complémentaire permettant de d'habiliter le personnel aux tâches qui lui sont confiées
- Listes de matériel et équipements à acquérir et à étalonner.
- Liste des travaux de réhabilitation des locaux à effectuer
- Liste documents et normes à commander
- L'expert international doit valider les besoins exprimés par chaque organisme de contrôle

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	22/40

5.3.2. Mission 2 : Formation sur le volet hygiène, salubrité des aliments, santé du consommateur et assistance technique aux services de contrôle de la salubrité des aliments, de l'hygiène et de la santé du consommateur faisant partie du système de contrôle SPS/SSA (selon la liste indiquée par l'expert international 1 juriste).

Lors de sa deuxième mission, l'expert International 5 doit assurer deux sessions de formation : la première session portera sur les BPH dans les différents secteurs alimentaires (denrées animales, marines, terrestres, végétales) en adoptant l'approche filières « de la fourche à la fourchette ». La deuxième session sur les modalités de conduite des diagnostics hygiène selon les principes du système HACCP.

Ces deux sessions de formation sont dédiées au personnel des établissements publics ou privés, faisant partie du système de contrôle SPS/SSA. Sont également invités à ces formations les responsables de production et ou d'hygiène des entreprises publiques et/privés ayant fait l'objet des diagnostics hygiène lors de la première mission. En particulier cette formation doit cibler les personnes chargées du contrôle de l'hygiène et de la salubrité des aliments dans les organismes, des services de contrôle de la salubrité des aliments, l'hygiène et de la santé du consommateur.

La première session de formation doit inclure une partie théorique sur la connaissance des normes en matière de BPH et une partie pratique sur l'évaluation des BPH.

La deuxième session de formation doit inclure une partie théorique sur la connaissance de la norme HACCP et une partie pratique sur sa mise en application et des situations d'audit.

L'expert International 5 est tenu à transmettre avant le démarrage de la formation, le programme, les supports pédagogiques, avec une liste des fournitures nécessaires au bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation l'expert est tenu de remettre des attestations de formation aux participants.

- Lors de cette mission l'expert international 5 doit assister les services de contrôle de la salubrité des aliments, de l'hygiène et de la santé du consommateur faisant partie du système de contrôle SPS/SSA (selon la liste indiquée par l'expert international 1 juriste) en réalisant les tâches suivantes :
- Etablir un état d'avancement des actions correctives dégagées lors de la mission 1.
- Fournir les modèles de rédaction et Initier la mise en place les documents d'évaluation de l'hygiène des établissements et la salubrité des aliments selon les recommandations internationales BPH, HACCP, et les documents permettant d'assurer la traçabilité des enregistrements.
- Fournir les modèles de rédaction et initier la rédaction des procédures de contrôle et les documents de traçabilité (Harmoniser les dispositions sur les trois îles)
- Aider à organiser les circuits de prélèvement et d'analyses des échantillons.
- Fournir les références des méthodes et les documents supports
- Harmoniser les dispositions appliquées en vue de favoriser l'échange des informations en matière de SSA entre les différents partenaires sur les trois iles.

A l'issue de cette mission l'expert international 5 rédigera un rapport :.

Le deuxième rapport doit contenir les éléments suivants :

- Plan de rédaction des documents d'organisation des activités de contrôle de la salubrité des aliments, de l'hygiène et de la santé du consommateur
- Procédures et méthodes dont la rédaction sont initiées à la suite à l'intervention de l'expert
- Listes des références des méthodes utilisées et les documents supports
- Etat d'avancement des actions correctives
- Recommandations
- Plan d'action pour la suite des corrections

5.3.3. Mission 3. Assistance technique et évaluation finale du système de contrôle SPS/SSA de la salubrité des aliments, de l'hygiène et de la santé du consommateur

Cette intervention doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	23/40

- Mise en place les documents d'évaluation de l'hygiène des établissements et la salubrité des aliments selon les recommandations internationales BPH, HACCP, et les documents permettant d'assurer la traçabilité des enregistrements.
- Evaluation finale du système de contrôle SPS/SSA en relation avec l'hygiène, la salubrité des aliments et la santé du consommateur. Il est recommandé de mettre en place un **diagnostic hygiène** comportant la même démarche d'évaluation que celle adoptée lors de la première mission. A l'issue de cette phase l'expert 3 rédigera un rapport de fin de mission.

Le deuxième rapport doit contenir les éléments suivants :

- Présentation du système de contrôle SPS/SSA de la salubrité des aliments, de l'hygiène et de la santé du consommateur
- Procédures et méthodes mises en place suite à l'intervention de l'expert (références des méthodes et documents supports)
- Résultats de l'évaluation finale du système de contrôle SPS/SSA
- Recommandations :

6. ORGANISATION DE LA MISSION

Les partenaires du projet sont les Ministères de tutelle, et/ou, les administrations, et/ou, les services, et/ou, les organismes chargées des quatre composantes du projet relatifs aux mesures SPS et du contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments.

Le projet est articulé en quatre composantes :

- Composante 1 : Réglementation et normalisation
- Composante 2 : Inspection aux frontières
- Composante 3 : Analyses en laboratoires
- Composante 4 : Contrôle d'hygiène de sécurité sanitaires des aliments et santé publique

Les composantes 2, 3 et 4 ne peuvent commencer que si la première action de la composante 1 soit achevée et validée. Dés la validation des résultats de la première composante. Ces trois composantes peuvent être lancées en même temps.

6.1. Pilotage du projet :

Un comité de pilotage composé de 12 membres représentant la partie nationale (03 membres pour chaque composante) et des représentants des bailleurs de fonds sera mis en place. Il est recommandé que la composition de l'équipe de pilotage du projet puisse accorder la parité de quatre membres à chaque île dont un représentant chef de file pour une composante.

Représentation nationale au sein du comité de pilotage

N°	Composantes du projet	Représentants des îles
1	Réglementation et de la normalisation	03 dont 1 chef de file
2	Inspection et certification aux frontières	03 dont 1 chef de file
3	Analyses en laboratoires	03 dont 1 chef de file
4	Contrôle d'hygiène, sécurité sanitaires des aliments, santé publique	03 dont 1 chef de file
	Total	12 dont 04 permanents

Les 04 les experts chefs de file doivent représenter les 04 composantes du projet et les différents partenaires du projet. Ils sont les membres permanents du comité de pilotage et les premiers responsables pour la mise en place des actions spécifiques planifiées dans le cadre de ce projet.

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	24/40

La présence des quatre experts chefs de files est impérative pour l'évaluation des résultats obtenus à chacune des étapes et pour la validation des décisions du comité de pilotage.

Dans la limite de leurs domaines d'intervention, les membres permanents du comité de pilotage veilleront au bon déroulement du projet, à travers les actions suivantes :

- Evaluation des CV des experts et attribution des missions
- Suivi de la réalisation des missions des experts à travers les réunions de briefing et de débriefing
- Evaluation et discussion de toute proposition pour la réalisation des objectifs du projet
- Faciliter les contacts nécessaires dans la limite de leurs domaines d'intervention
- Allocation des fonds et fourniture de la logistique nécessaire au bon déroulement de la mission
- Participer à la diffusion et à la communication des informations sur le déroulement du projet
- Résoudre tous problèmes qui pourraient entraver le bon déroulement du projet.
- Evaluer l'état d'avancement du projet, degrés d'atteinte des objectifs, affectation des ressources
- Emettre des avis et de propositions permettant de modifier des actions planifiées.
- Seul ce comité a le pouvoir de valider et de donner son approbation sur les rapports des missions qui seront assurés par les experts internationaux et sur le rapport final à la clôture de ce projet.

6.2. Coordination du projet.

Le **coordinateur du projet** doit garantir le bon déroulement de l'ensemble des actions planifiées par le projet. Cette activité sera assurée par un **expert national** spécialisé dans le domaine de la gestion, l'évaluation et le suivi des projets de développement. La coordination du projet consiste à assurer les 04 missions suivantes :

6.2.1. Mission 1 : Assurer le secrétariat permanent et la gestion du projet Le coordinateur du projet et son représentant officiel et son porte parole

A ce titre le coordinateur du projet veillera à assurer les taches suivantes :

- Assurer la communication avec les bailleurs de fonds sur la gestion des fonds et l'état d'avancement du projet.
- Evaluation des CV des consultants nationaux, et attribution de leurs missions
- Convoquer les membres du comité du pilotage et tenir à jour les procès verbaux des réunions.
- Préparer les missions, et veiller à la planification de l'ensemble des interventions.
- Envoyer les correspondances officielles aux organismes impliquées dans chacune des actions.
- Préparer les appels d'offres internationaux pour l'acquisition du matériel et la réhabilitation des locaux des laboratoires à partir des devis validées par les experts et le comité de pilotage.
- Obtenir la confirmation des bénéficiaires sur le contenu et les plans d'intervention des experts.
- Recevoir les rapports de mission des experts et les soumettre aux membres du comité de pilotage.
- Diffuser l'information aux destinataires et assurer la communication sur l'ensemble des activités entreprises dans le cadre du projet.
- Assurer la coordination entre les différents partenaires du projet en tenant des réunions d'information périodiques (au moins une fois par an).
- **6.2.2. Mission 2. Organisation des séminaires et des ateliers de formation**. Lors de la tenue des séminaires et des ces formations, le coordinateur du projet veillera à s'acquitter des taches suivantes :
- Planifier les délais de la tenue des différents événements en fonction de l'avancement du projet,

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	25/40

- Diffuser l'information aux destinataires et assurer la communication sur les plans de formation.
- Assurer la fourniture de la logistique nécessaire au bon déroulement des actions (réservation des salles, moyens audio visuels, stylos, tableaux, papiers, repas, pauses cafés etc.).
- Préparer les listes des participants dans chacune des formations (envoyer les convocations, recevoir les confirmations de participation, inscriptions...).
- Préparer les photocopies des supports de cours (et fournitures nécessaires)
- Planifier avec les bénéficiaires, le déroulement des événements et assurer la coordination entre les différentes séquences (inscriptions, réservations des hôtels, déplacements, nuitées, transferts, formations, pauses café, repas, etc.)
- Veiller au respect du temps accordé aux différentes séquences prévues par les plans de formation et séminaires (cours théorique, pratique, pauses repas, café, transports, transferts...)
- Evaluer les acquis des formations et des séminaires
- Préparer les attestations de formation et les envoyer aux bénéficiaires.
- Présenter un rapport sur le déroulement de chaque formation ou séminaire

6.2.3. Mission 3 : Assister l'équipe des experts internationaux à chacune de leurs visites

- Le coordinateur du projet se chargera de préparer les programmes de visites des experts internationaux et de préparer leurs calendriers d'intervention (horodates).
- Présenter les plans d'intervention des experts internationaux lors de la réunion de briefing
- Assurer la logistique nécessaire au bon déroulement des actions (véhicules, réservations d'hôtels, vols internes, photocopies, téléphones, fax, internet).
- Aider les consultants à identifier les organismes impliqués dans le domaine de l'application des mesures SPS/SSA chargées de la réglementation, la normalisation, l'inspection et la certification aux frontières, l'analyse et de contrôle en laboratoire, le contrôle et la certification de l'hygiène et de la salubrité des aliments et des lieux publics, la surveillance de la santé du consommateur.
- Envoyer les correspondances officielles aux organismes impliquées dans chacune des actions, et confirmer leur accord sur les plans d'intervention des experts.
- Rédiger et approuver les TDR des consultants nationaux en commun accord avec les experts internationaux.

6.2.4. Mission 4 : Présentation des rapports intérimaires et du rapport de fin du projet

Le coordinateur du projet rédigera un deux rapports intérimaires un rapport de fin du projet qui sera soumis au comité de pilotage pour évaluation finale.

Un rapport intérimaire par an est rédigé.

Les rapports intérimaires doivent contenir les éléments suivants :

- La description succincte des activités réalisées par les experts (indicateurs de réalisation)
- Une description de l'organisation mise en place (réglementation, structure, fonctionnement des organismes impliqués dans l'application les mesures SPS et de SSA)
- Déroulement des formations dispensées (taux de participation et niveau des participants)
- Les résultats des évaluations des formations
- Les recommandations données par les différents experts et les avis données
- Les recommandations du coordinateur du projet et du comité de pilotage

Le rapport final doit contenir les éléments suivants :

- La description des activités réalisées par les experts
- Une description de l'organisation mise en place (réglementation, structure, fonctionnement des organismes impliqués dans l'application les mesures SPS et de SSA)

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	26/40

- Bilan des formations dispensées
- Les résultats des évaluations des objectifs du projet
- Recommandations données par les différents experts
- Les recommandations du coordinateur du projet et du comité de pilotage
- Perspectives

6.3. Les experts nationaux

Le pool d'experts nationaux doit permettre d'assurer une représentation équitable des trois îles pour chacune des quatre composantes du projet suivantes :

Les experts nationaux doivent participer aux travaux du comité de pilotage. Les experts chefs de file sont des membres permanents, les autres experts seront convoqués à chaque fois que le besoin sera exprimé par le coordinateur national.

6.3.1. Réglementation et normalisation

- Trois (03) consultants <u>juristes</u>: à raison de 01, un consultant juriste et normalisation SPS/SSA pour chaque île.

Mission 1 : Evaluation de la législation Comorienne relative aux mesures SPS et de la sécurité sanitaire des aliments

- Préparer les documents, règlements, normes avant la première mission de l'expert **international juriste**. En particulier ils doivent soumettre une première proposition de listes comportant **l'ensemble des organismes impliqués** dans les activités SPS et de SSA (inspection, analyses en laboratoires, contrôle d'hygiène et de santé publique) et des **points focaux** au niveau de **chacune des trois îles**.
- Participer à l'évaluation du cadre réglementaire et normatif de la République de l'Union des Comores relatif à la Sécurité Sanitaire des aliments, et aux mesures SPS.
- Fournir l'ensemble informations permettant de rédiger le premier rapport comportant les résultats du diagnostic.

Mission 2 : Participation au séminaire sur la sécurité sanitaire et mesures SPS/SSA

Durant sa deuxième mission les experts nationaux juristes doivent réaliser les tâches suivantes :

- Préparer les documents réglementaires et normatifs avant la tenue du séminaire
- Assurer la diffusion de l'information sur le déroulement du séminaire au prés des bénéficiaires
- Participer aux travaux préparatifs du séminaire avec le coordinateur du projet.
- Participer à l'élaboration et à la présentation des recommandations d'améliorations du cadre réglementaire et normatif en vue de l'harmoniser avec les recommandations de l'OMC (indiquer les orientations à donner dans les amendements).
- Communiquer les listes de <u>l'ensemble des organismes impliqués</u> dans les activités SPS/SSA et des **points focaux** au niveau de **chacune des trois îles** (validée par le comité de pilotage)

Mission 3: Harmonisation de la législation Comorienne relative aux mesures SPS/SSA

Lors de la troisième mission les experts doivent réaliser les tâches suivantes :

- Contribuer à donner les propositions sur les textes du projet d'amendements de la législation permettant d'harmoniser la législation de la République de l'Union des Comores, sur la base des normes, directives ou recommandations internationales reconnues par l'OMC relatives aux mesures SPS et à la sécurité sanitaire des aliments.
- Contribuer à la rédaction d'un manuel des procédures permettant de décrire et d'organiser les interactions entre les différents organismes impliqués dans la mise en place des mesures SPS et de la sécurité sanitaires des aliments.
- Contribuer à la rédaction d'un projet de cadre réglementaire (lois et textes d'application) sur la sécurité sanitaire des aliments aux Comores.

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	27/40

- A la fin de la troisième mission les expert international 1 et les experts nationaux juristes doivent animer une séance de présentation en vue de diffuser et communiquer les informations suivantes :
- Le contenu du manuel des procédures et les documents permettant l'organisation des différentes institutions impliquées dans la mise en place des mesures SPS et de la sécurité sanitaires des aliments, d'une part, et de clarifier leurs rôles et les interactions entre-elles, d'autre part
- Les listes des organismes impliqués dans l'application des mesures SPS et de la sécurité sanitaire des aliments <u>dans chaque île</u>, et les coordonnées des points focaux <u>dans chaque île</u>.
- Les références des textes réglementaires actualisés

6.3.2. Inspection aux frontières

La mission des experts impliqués dans cette action vise à renforcer des capacités des organismes d'inspection dans le domaine SPS aux frontières et de contrôle de SSA à l'intérieur du pays.

Cette action sera supervisée par les deux experts internationaux spécialisés dans le domaine de l'inspection et certification SPS et de contrôle de SSA spécialisé dans l'inspection des produits d'origine animale (POA) et des produits d'origine végétales (POV).

Les consultants nationaux impliqués dans cette action

- Trois (03) consultants SPS en <u>inspection végétale</u> aux <u>frontières</u> : à raison de 01, un consultant inspecteur en phytosanitaire pour chaque île.
- Trois (03) consultants SPS en <u>inspection vétérinaires, santé animales aux frontières</u> : à raison de 01, un consultant inspecteur en santé animale pour chaque île.

Organisation

Les experts internationaux 2 et 3 consacreront chacun un jour de travail en commun avec les experts nationaux et le coordinateur du projet pour établir le programme de visite des organismes chargés de l'application des mesures SPS, et qui seront impliqués dans cette action.

Les experts interviendront dans les locaux de l'autorité compétente chargée des différentes opérations d'inspection, de contrôle et de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) au niveau de l'union et de chacune des trois îles des Comores.

De manière générale, les consultants nationaux doivent veiller à la bonne application des plans d'actions correctives et leur suivi permanent au sein des structures qu'ils dirigent ou supervisent. Ils doivent également contribuer à fournir l'ensemble des informations et documents supports permettent le bon déroulement des actions. Ils doivent assurer les trois missions suivantes :

Mission 1 : Participation au séminaire sur la sécurité sanitaire et Evaluation technique et opérationnelle des organismes d'inspection, et de certification des AP, POA, PE au niveau de la République de l'Union des Comores.

Durant la première mission les experts nationaux doivent réaliser les tâches suivantes :

- 1. Participer aux travaux d'organisation du séminaire sur la Sécurité Sanitaire qui sera organisé à l'attention des agents opérant dans le secteur agricole et agroalimentaire
- 2. Evaluation technique et opérationnelle des organismes d'inspection, et de certification des AP, POA, PE au niveau de la République de l'Union des Comores.
- Mission 2: Formation des agents et assistance technique organismes d'inspection, et de certification des AP, POA, PE au niveau de la République de l'Union des Comores.

Mission 3. Assistance technique aux organismes d'inspection et de certification des AP, POA, PE.

6.3.3. Analyses en laboratoires

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	28/40

- Trois (03) consultants <u>analyse en laboratoire des pathologies végétales</u>, contrôle qualité des <u>produits végétaux</u> et des <u>pesticides</u>: A raison de 01, un responsable de laboratoires ou d'unité d'analyses pour chaque île.
- Trois (03) consultants <u>analyse en laboratoires des pathologies animales</u> et des **produits animaux** (d'origine terrestre et marine) <u>responsables de laboratoires</u>. Contrôle qualité, histopathologie, analyses et diagnostics. A raison de 01, un consultant responsable d'unité d'analyses pour chaque île.
- Trois (03) consultants <u>analyses de laboratoires</u>, <u>microbiologie des aliments</u> (d'origine terrestre et marine) <u>responsables de laboratoires</u>. Contrôle qualité, analyses des aliments. A raison de 01, un consultant responsable d'unité d'analyses pour chaque île.
- (03) trois consultants <u>analyses de laboratoire des produits de rente</u> : contrôle de la qualité, analyses chimiques et certification : un consultant responsable d'unité d'analyses de chaque île.
- (03) trois consultants en <u>analyses en laboratoire des eaux et des boissons</u> : contrôle de la qualité, analyses chimiques, microbiologiques et physiques. Un consultant responsable d'unité d'analyses des eaux et des boissons de chaque île.

6.3.4. Contrôle d'hygiène

- (06) Six consultants en **contrôle d'hygiène et de santé publique**: directement impliqués dans les activités de contrôle de l'hygiène des aliments dans les lieux publics, la répression des fraudes, diagnostics hygiène, la certification de la salubrité des aliments, la surveillance de la santé des consommateurs. Deux consultants nationaux de chaque île seront choisis selon leur qualifications dans les deux spécialités suivantes :
- 1. Hygiène publique, aliments, fraudes
- 2. Santé publique, salubrité, surveillance

En résumé le tableau suivant donne les critères de sélection de l'équipe de consultants nationaux :

Composantes et spécialités	Nombre	Expériences SPS/SSA
1. Réglementation et normalisation	03	Juridiction, normalisation nationale
2.1. Inspection végétale et phytosanitaire	03	Inspection aux frontières
2 .2. Inspection vétérinaire en santé animale	03	Inspection aux frontières
3.1. Analyse des pathologies animales	03	Analyse en laboratoire, parasito, histo
3.2. Analyse des pathologies végétales	03	Analyse en laboratoire, viro, parsito
3.3. Analyse des aliments	03	Analyse en laboratoire, microbiologie
3.4. Analyses des produits de rente	03	Analyse en laboratoire/qualité, fraudes
3.5. Analyses de l'eau, environnement	03	Analyse en laboratoire/eau/pollution
4.1. Contrôle et certification : Hygiène	03	Hygiène publique, aliments, fraudes,
4.2. Contrôle et certification : Santé	03	Santé publique, salubrité, surveillance
TOTAL	30	

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	29/40

7. PROFIL DES EXPERTS

Cette mission nécessite l'intervention de 04 experts internationaux d'un expert local. Les experts proposés devront répondre aux profils suivants :

7.1. Expert local : Expert dans le domaine de la gestion, l'évaluation et le suivi des projets de développement

A) Catégorie :	Expert Local Senior : 15 ans d'expérience professionnelle et parf	aite
	connaissance du domaine de management des projets	de
	développement/ assistance technique	

B) Diplôme : Ingénieur Agro économiste ou diplôme équivalent en gestion des projets

C) Langue : Parfaite connaissance de la langue française La connaissance de la langue arabe est souhaitée

D) Compétences spécifiques :

Actif ou ayant été actif dans le domaine du suivi des projets de développement agricoles, agroalimentaires.

- Une spécialité dans le domaine des sciences de gestion, droit
- Ayant bénéficié d'une formation qualifiante en gestion des projets de développement/
- Ayant une expérience dans les mesures SPS/OTC commerce international, management de la qualité.
- Ayant suivi plus de 10 projets de développement et d'assistance technique
- Ayant une large expérience dans la coordination des projets en relation avec les organisations internationales

7.2. Expert international 1 : Juriste spécialisé dans le droit international avec expérience dans l'application des mesures SPS.

Catégorie :	Expert International Senior ayant au moins 15 ans d'expérience professionnelle dont au moins 10 ans dans le droit international avec expérience dans l'application des mesures SPS.	
Diplôme :	Maîtrise en droit international, droit des affaires, droit communautaire ou équivalent	
Langues :	Parfaite connaissance parlée et écrite de la langue française La connaissance de la langue arabe est souhaitée	
Compétences	- Actif ou ayant été actif dans un organisme international	
spécifiques :	- Une qualification en tant qu'expert dans les mesures SPS est requise	
	 Ayant conduit des missions d'évaluation de la législation en matière de mesures SPS de trois pays en voie de développement au moins. 	
	 Ayant une large expérience dans la rédaction de textes réglementaires et l'harmonisation des textes en relation avec les mesures SPS. 	

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	30/40

7.3. Expert international 2 : Expert en inspection et certification SPS spécialisé dans l'inspection des animaux sur pieds (AP), des produits d'origine animale (POA) et des produits destinés à l'élevage (PE)

Catégorie :	Expert International Senior ayant au moins 15 ans d'expérience professionnelle dont au moins 10 ans dans le domaine de l'inspection et certification SPS spécialisé dans l'inspection des animaux sur pieds (AP), des produits d'origine animale (POA) et des produits destinés à l'élevage (PE)
Diplôme :	Ingénieur diplômé, productions animales, vétérinaire ou équivalent
Langue :	Parfaite connaissance parlée et écrite de la langue française La connaissance de la langue arabe est souhaitée
Compétences spécifiques :	- Actif ou ayant été actif dans un organisme d'inspection et de certification SPS spécialisé dans le domaine de la santé animale, l'agréage des animaux sur pieds (AP), le contrôle des produits d'origine animale (POA), des produits destinés à l'élevage (PE), et des produits à usage de la santé animale (PS)
	 Une qualification en tant qu'expert technique dans le domaine de l'évaluation des organismes d'inspection est requise
	 - Une spécialité dans le domaine de la santé animale est requise. - Ayant accompagné 2 organismes d'inspection pour la mise en place d'un Système de Management de la Qualité selon l'ISO 17020.
	 Ayant bénéficié d'une formation qualifiante en ISO17020.
	 Ayant une expérience de formateur dans le domaine relatif au contrôle des maladies animales et des mesures sanitaires, HACCP
	 Ayant évalué plus de 10 organismes d'inspection dans le domaine des produits agricoles (santé animales).
	 Ayant conduit des 05 évaluations d'organismes d'inspection en tant que responsable de l'équipe d'audit d'accréditation.

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	31/40

7.3. Expert international 3 : Expert en Inspection et certification SPS spécialisé dans le domaine des produits végétaux (PV), des produits d'origine végétale (POV) et phytosanitaires (PS)

Catégorie :	Expert International Senior ayant au moins 15 ans d'expérience professionnelle dont au moins 10 ans dans le domaine de l'inspection et certification SPS spécialisé dans le domaine des produits végétaux (PV), des produits d'origine végétales (POV) et phytosanitaires (PS)
Diplôme :	Ingénieur diplômé en sciences agronomiques, productions végétales, protection de plantes, phytopathologie
Langue :	Parfaite connaissance parlée et écrite de la langue française La connaissance de la langue arabe est souhaitée
Compétences spécifiques :	 Actif ou ayant été actif dans un organisme d'inspection et de certification SPS spécialisé dans le domaine des produits végétaux (PV), des produits d'origine végétales (POV) et phytosanitaires (PS)
	 Une qualification en tant qu'expert technique dans le domaine de l'évaluation des organismes d'inspection est requise
	 Une spécialité dans le domaine des maladies des plantes ou de la protection des plantes est requise. Ayant accompagné 2 organismes d'inspection pour la mise en place d'un Système de Management de la Qualité selon l'ISO17020.
	- Ayant bénéficié d'une formation qualifiante en ISO17020.
	 Ayant une expérience de formateur dans le domaine relatif au contrôle des maladies des plantes et des mesures phytosanitaires.
	 Ayant évalué plus de 10 organismes d'inspection dans le domaine des produits agricoles.
	 Ayant conduit des 05 évaluations d'organismes d'inspection en tant que responsable de l'équipe d'audit d'accréditation.

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	32/40

7.4. Expert international 4 : Expert en Evaluation des laboratoires d'analyses des produits agricoles, agroalimentaires conformément à l'ISO 17025

<u> </u>	
Catégorie :	Expert International Senior ayant au moins 15 ans d'expérience professionnelle dont au moins 10 ans dans le domaine de l'évaluation des laboratoires d'analyses des produits agricoles, agroalimentaires conformément à l'ISO 17025
Diplôme :	Ingénieur diplômé dans la spécialité des productions animales, sciences des aliments
	Doctorat dans la spécialité des productions animales, sciences des aliments
Langue :	Parfaite connaissance parlée et écrite de la langue française.
	La connaissance de la langue arabe est souhaitée
Compétences spécifiques :	 Actif ou ayant été actif dans le domaine des analyses des produits agricoles, agroalimentaires.
	 Une qualification en tant qu'expert technique dans le domaine de l'évaluation des laboratoires par un organisme d'accréditation est requise. Une spécialité dans le domaine des sciences des aliments est requise.
	- Ayant accompagné 2 laboratoires pour la mise en place d'un Système de Management de la Qualité selon l'ISO17025.
	- Ayant bénéficié d'une formation qualifiante en ISO17025.
	 Ayant une expérience de formateur dans le domaine relatif au contrôle de la qualité, sécurité alimentaire, management de la qualité.
	 Ayant évalué plus de 10 laboratoires d'analyses dans le domaine des aliments.
	- Ayant conduit des 05 évaluations de laboratoires en tant que responsable de l'équipe d'audit d'accréditation.

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	33/40

7.4. Expert international 5 : Expert en hygiène, sécurité sanitaires des aliments et santé publique

Catégorie :	Expert International Senior ayant au moins 15 ans d'expérience professionnelle dont au moins 10 ans dans le domaine de l'évaluation l'hygiène publique, et des industries agroalimentaires et de santé publique
Diplôme :	Doctorat dans la spécialité des les disciplines relatives à la santé publique, l'hygiène, et/ou des industries agroalimentaires.
Langue :	Parfaite connaissance parlée et écrite de la langue française.
	La connaissance de la langue arabe est souhaitée
Compétences spécifiques :	 Actif ou ayant été actif dans le domaine des du diagnostic hygiène et des analyses microbiologiques des produits agricoles, agroalimentaires.
	 Une qualification en tant qu'expert technique dans le domaine de l'évaluation des systèmes de management de la sécurité sanitaires des produits alimentaires (HACCP, ISO 22000) Une spécialité dans le domaine des sciences des aliments est requise.
	 Ayant accompagné 2 établissements pour la mise en place d'un Système de Management des de la sécurité sanitaires des produits alimentaires (HACCP, ISO 22000)
	Ayant bénéficié d'une formation qualifiante en HACCP, ISO 22000.
	 Ayant une expérience de formateur dans le domaine relatif aux BPH, BPF, sécurité sanitaire des alimentaire, management de la qualité. La prévention des maladies d'origine alimentaires, et la santé du consommateur.
	 Ayant évalué l'état d'hygiène plus de 10 établissements dans le domaine des aliments.
	 Ayant conduit au moins un diagnostic à l'échelle nationale (ou internationale) de système de contrôle d'hygiène, de certification de sécurité sanitaire des aliments de en tant que responsable de l'équipe.

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	34/40

8. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Les CV proposés doivent être correspondre à l'offre présentée. Les CV seront évalués par le comité de pilotage selon les critères suivants, pour les experts proposés :

1) Conform	1) Conformité de l'offre aux présents Termes de Référence			
-	Respect de la nature de l'intervention			
-	Respect du délai de remise des offres			
-	Respect du délai de transmission des CV			
-	Conformité de l'offre au modèle			
-	Conformité des Cv au modèle			
-	Disponibilité de l'expert			

Les offres qui ne sont pas conformes aux termes de référence seront automatiquement rejetées. Celles qui sont conformes aux TDR donneront lieu à une évaluation technique de chacun des CV présentés.

2) Conformité de du CV aux présents Termes de Référence	OUI / NON
A) Critère 1 (catégorie)	
B) Critère 2 (diplôme)	
C) Critère 3 (langue)	
 D) Critère 4 (critère spécifique en liaison avec l'expérience, les travaux réalisés et les connaissances requises pour réaliser et réussir la mission en question) 	

Nota:

- <u>Le critère 1</u> est éliminatoire dès lors que le CV évalué ne présente pas l'exigence minimale requise pour la catégorie d'expert.
- <u>Les critères 2, 3 et 4</u> sont éliminatoires dès lors que le CV évalué ne présente pas l'exigence minimale requise par les TdR.
- <u>Les CV</u> retenus doit répondre à tous les critères. En cas de qualification de plusieurs CV, le comité de pilotage propose le meilleur candidat parmi les CV qualifiés sur la base de l'évaluation des performances de l'expert au niveau du critère 4.

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	35/40

9. DUREE ET DEROULEMENT DE L'ACTION

9.1. Calendrier et nombre de jours de la mission

La durée de la mission est de 90 à 120 jours de prestation, dont 15 à 20 jours pour les déplacements nécessaires à la réalisation des interventions des experts internationaux (soit 5 jours par déplacement international A/R), et 15 jours pour la rédaction des rapports. Elle se déroulera sur une période de 24 mois à partir du mois de Janvier 2010, selon le planning de réalisation suivant :

9.2. Experts internationaux

Composantes	1	2.1	2.2	3	4	Période
Désignations	Expert International 1	Expert International 2	Expert International 3	Expert International 4	Expert International 5	
Evaluation du cadre réglementaire SPS/SA	Mission 1 15 jours	Néant	Néant	Néant	Néant	Janvier 2010 Mars 2010
Diagnostic SPS/SA Séminaire SPS/SA	Mission 2 15 jours	Mission 1 25 jours	Mission 1 25 jours	Mission1 25 jours	Mission1 25 jours	Avril-Mai 2010
Formations spécifiques	Néant	Mission 2 15 jours	Mission 2 15 jours	Mission 2 15 jours	Mission 2 15 jours	Juin-Juillet 2010
Harmonisation & Assistance technique	Mission 3 30 jours	Janvier 2010 Janvier 2012				
Evaluation finale	Néant	Mission 4 15 jours	Mission 4 15 jours	Mission 4 15 jours	Mission 4 15 jours	Novembre 2011
Déplacements	15 jours	20 jours	20 jours	20 jours	20 jours	Janvier 2010
Rapports missions	15 jours	Janvier 2012				
Durée (H/J) expert	90 jours	120 jours	120 jours	120 jours	120 jours	Janvier 2010 Janvier 2012

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	36/40

9.3. Consultants nationaux impliqués dans les composantes du projet

Désignations	Coordination	Composante 1	Composante 2.1	Composante 2.2	Composante 3	Composante 4
Désignations	Consultant National	Consultants Nationaux	Consultants Nationaux	Consultants Nationaux	Consultants Nationaux	Consultants Nationaux
Evaluation du cadre réglementaire	Mission 1 15 jours	Mission 1 15 jours	Mission 1	Mission 1	Mission 1	Mission 1
Diagnostic SPS Séminaire SPS/SA	Mission 2 15 jours	Mission 2	25 jours	25 jours	25 jours	25 jours
Formations spécifiques	Mission 3 15 jours	15 jours	Mission 2 15 jours	Mission 2 15 jours	Mission 2 15 jours	Mission 2 15 jours
Harmonisation & Assistance technique	Mission 4	Mission 3	Mission 3 30 jours	Mission 3 30 jours	Mission 3 30 jours	Mission 3 30 jours
Evaluation finale	45 jours	30 jours	Mission 4 15 jours	Mission 4 15 jours	Mission 4 15 jours	Mission 4 15 jours
Déplacements	20 jours	15 jours	20 jours	20 jours	20 jours	20 jours
Rapports missions	20 jours	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours
Durées H/J consultant	120 jours	90 jours	120 jours	120 jours	120 jours	120 jours
Nombre	01	03	03	03	15	06
Durée totale	120	270	360	360	600	720

NB. Le planning d'intervention est présenté à titre indicatif, il sera arrêté définitivement d'un commun accord entre les différents intervenants après la réalisation de la première mission de l'expert international 1 portant sur l'évaluation du cadre réglementaire SPS/SSA. La date de démarrage du projet sera également fixée par le comité de pilotage lors de l'approbation des offres.

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	37/40

9.4. Lieu d'exécution

Les actions du projet se dérouleront sur les trois îles des Comores dans les locaux qui seront alloués par les bénéficiaires y compris les actions de formation (salle de formation, matériel de vidéo projection..).

10. RAPPORTS ET DOCUMENTS

Chaque expert est tenu d'envoyer une version électronique au comité de pilotage dans un délai de 30 jours calendaires à compter du dernier jour de sa mission

10.1 Rapports des missions

A la fin de chaque mission, chaque expert international doit présenter un rapport comportant les résultats de sa mission conformément à ses TDR. Ce rapport sera présenté pour validation par le comité de pilotage.

L'approbation de ces rapports intermédiaires constitue une condition nécessaire à la poursuite des activités des experts au cours des phases suivantes.

10.2. Rapport final - Contenu et délais de soumission

- La description des activités réalisées par les experts
- Une description de l'organisation mise en place (réglementation, structure, fonctionnement des organismes impliqués dans l'application les mesures SPS)
- Une description succincte des formations dispensées
- Les résultats des évaluations finales et des recommandations données par les différents experts
- Les recommandations et les perspectives .

Le rapport final devra en outre contenir dans l'introduction (préambule) la clause suivante : « Ce rapport a été préparé par (nom de l'expert). Les résultats, conclusions et interprétations exprimés dans ce document sont ceux de (nom de l'expert) et ne reflètent en aucune manière la position ou l'opinion de l'OMC.

Le rapport final qui fera l'objet d'évaluation et de validation par le comité de pilotage

10.3. Formalités de transmission

Le rapport final doit être remis en trois exemplaires originaux (version papier et version électronique) au comité de pilotage dans un délai de 30 jours calendaires à compter du dernier jour de la mission

10.4. Disposition de fond

Outre les chapitres spécifiques à chaque mission dont le canevas est défini par les TdR de l'action ou conçue librement par l'expert pour chaque document livrable, le rapport final doit contenir les informations standard prévues par le document :

- Un résume
- Le déroulement et le cadre Général de la mission.
- Le rappel des objectifs globaux et spécifiques de l'action.
- La description des taches précises de la mission (telles que définies dans les TdR) et de l'approche de mise en œuvre.
- La présentation des principales conclusions sur la réalisation de la mission
- La présentation d'une synthèse des écarts entre les objectifs des TdR et la réalisation de ces objectifs avec une description des indicateurs de succès dans la réalisation de l'action.
- La formulation d'un avis sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'action
- Page de garde standardisée soigneusement complétée.
- Tous les rapports intermédiaires doivent être annexes au rapport final.

10.5. Langue, format et quantité

Les rapports seront rédigés en langue française, format « Arial 10 », avec la page de garde normalisée selon le modèle fourni à l'expert au moment de l'entretien de démarrage.

Les rapports et les annexes techniques doivent également être transmis sous MS Word et MS Excel, fichiers non compressés, pour MS Windows.

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	38/40

11. VALIDATION DE LA MISSION

Le contrôle du comité de pilotage portera sur le respect des TDR et l'évaluation des résultats de la mission par rapport à ceux prévus. Un courrier est adressé à l'expert portant sur l'évaluation préliminaire du rapport et les modifications éventuelles à apporter au document. Un délai supplémentaire pourrait être accordé au contractant pour effectuer les modifications demandées et remettre le rapport final modifié au comité de pilotage en version électronique.

Ce rapport final doit être approuvé par le comité de pilotage suite à l'évaluation de la qualité de l'intervention des consultants et des résultats de la mission. Une lettre d'approbation total ou partielle de la mission est adressée au consultant.

12. DISPOSITIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES

Les dispositions juridiques et financières régissant la mission objet des présents termes de référence sont définies par les procédures des contrats de l'OMC

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	39/40

13. BUDGET

တ	Désignation	Coordination	Composante 1	Composante 2.1	Composante 2.2	Composante 3	Composante 4	TOTAL (\$ USD)
Ë×	Durée (H/J)	120 jours	90 jours	120 jours	120 jours	120 jours	120 jours	_
ΥŽ	Nombre	1	3	3	3	15	6	_
	Durée totale (H/J)	120	270	360	360	600	720	_
CONSULTANT NATIONAUX	Rémunération (\$ USD)	6000	13500	18000	18000	30000	36000	121 500
<u>წ</u> _	Per diem (\$ USD)	2400	5400	7200	7200	12000	14400	48 600
	Déplacements nationaux (\$ USD)	300	900	900	900	4500	1800	9 300
X	Nombre	0	1	1	1	1	1	_
S A	Durée (H/J)	0	90	120	120	120	120	_
F. E	Rémunération (\$ USD)	0	67500	90000	90000	90000	90000	427 500
PE E	Per diem (\$ USD)	0	27000	36000	36000	36000	36000	171 000
EXPERTS INTERNATIONA	Déplacements internationaux (\$ USD)	0	12000	12000	12000	12000	12000	60 000
Z	Déplacements nationaux (\$ USD)	0	300	300	300	300	300	1 500
ES	Organisation des ateliers et séminaires		40000					
UTRE	Achat équipements et matériels		150000					
A	Réhabilitation de locaux		150000					150 000
						Т	OTAL (\$ USD)	1 183 900

Date :	TERMES DE REFERENCE	Page
28/08/09	Renfoncement des capacités d'inspection, de contrôle, de certification sanitaire, phytosanitaire (SPS) et de la sécurité sanitaire (SSA) de l'Union des Comores	40/40

14. REFERENCES

- 1. OMC, « Comprendre l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires ».
- 2. Le par. 3.1 de l'Accord SPS déclare ceci : « Afin d'harmoniser le plus largement possible les mesures sanitaires et phytosanitaires, les membres établiront leurs mesures sanitaires ou phytosanitaires sur la base de normes, directives ou recommandations internationales, dans les cas où il en existe, sauf disposition contraire du présent accord, et en particulier les dispositions
- 3. L'art. 3 de l'annexe A prévoit ce qui suit : les normes, directives et recommandations internationales pour l'innocuité des produits alimentaires, les normes, directives et recommandations établies par la Commission du Codex Alimentarius en ce qui concerne les additifs alimentaires, les résidus de médicaments vétérinaires et de pesticides, les contaminants, les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, ainsi que les codes et les directives en matière d'hygiène [...].
- 4. Le par. 3.2 de l'Accord dispose que : les mesures sanitaires ou phytosanitaires qui sont conformes aux normes, directives ou recommandations internationales seront réputées être nécessaires à la protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux, et présumées être compatibles avec les dispositions pertinentes du présent accord et du GATT de 1994.
- 5. Sara Poli, 2004 « The European Community and the Adoption of International Food Standards within the Codex Alimentarius Commission », European Law Journal, vol. 10, no 5, p. 615.
- 6. Le par. 3.3 de l'Accord SPS prévoit que : les membres pourront introduire ou maintenir des mesures sanitaires ou phytosanitaires qui entraînent un niveau de protection sanitaire ou phytosanitaire plus élevé que celui qui serait obtenu avec des mesures fondées sur les normes, directives ou recommandations internationales pertinentes s'il y a une justification scientifique ou si cela est la conséquence du niveau de protection sanitaire ou phytosanitaire qu'un Membre juge approprié conformément aux dispositions pertinentes des paragraphes 1 à 8 de l'article 5. Nonobstant ce qui précède, aucune mesure qui entraîne un niveau de protection sanitaire ou phytosanitaire différent de celui qui serait obtenu avec des mesures fondées sur les normes, directives ou recommandations internationales ne sera incompatible avec une autre disposition du présent accord.
- 7. Jason Sapsin et al., 2003 « International Trade, Law and Public Health Advocacy », Journal of Law, Medicine and Ethics, vol. 31, no 4, p. 549.